



République Tunisienne

Ministère de l'Economie et de la Planification

Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

RAPPORT

**L'INDICE  
DU DÉVELOPPEMENT  
RÉGIONAL 2024**

Avril 2025

Sami BOUSSIDA  
Rim BEN SALHINE  
Olfa BOUZAIENE



Le présent document est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ, est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

*Ce rapport a été élaboré dans le cadre du programme d'activité de l'ITCEQ, par l'Equipe du Développement Régional composée de : M. Sami Boussida, Mme Rim Ben Salhine et Mme Olfa Bouzaiene.*

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	3
<b>I. Démarche méthodologique</b> .....	3
<b>II. Résultats et analyses</b> .....	8
<b>1. Résultats par gouvernorat</b> .....	10
<b>2. Résultats par délégation</b> .....	14
<b>III. Recommandations et pistes d'amélioration</b> .....	18
<b>ANNEXES : Profil Gouvernorat</b> .....	20

## **Introduction**

Les disparités régionales figurent toujours parmi les multiples défis auxquels la Tunisie doit faire face dans le cadre de sa stratégie de développement durable. L'objet ultime des politiques de développement est, en effet, la promotion des conditions garantissant une vie décente sur tous les territoires.

La promotion des conditions appropriées de développement sur tout le territoire national appelle, également, un minimum de connectivité et d'intégration régionale qui constituent des axes privilégiés pour le développement de l'activité économique, en raison de leur importance en tant que conducteurs des effets induits sur une distribution spatiale équitable de la richesse nationale et des fruits de la croissance.

Le diagnostic et la mesure du niveau de développement de chaque région s'avère ainsi essentiel pour orienter les actions publiques sur des bases objectives et rigoureusement fondées.

Ce rapport a pour objet de mettre à jour l'IDR en 2024, selon les dernières données disponibles sur l'état des variables socioéconomiques à l'échelle régionale.

Dans cet esprit, l'ITCEQ s'est penché sur cette problématique et a cherché à élaborer un indicateur qui pourrait mesurer le niveau de développement de chaque région et par ricochet, le niveau de disparité entre elles. Un indicateur synthétique (Indicateur de Développement Régional IDR) a été conçu dans le but de dresser une classification des régions selon le niveau de développement et de discerner les éventuelles défaillances et inégalités régionales.

Ce rapport de mise à jour est structuré comme suit : la première section décrit la démarche méthodologique faisant état de la technique statistique, ainsi que les variables utilisées dans la construction de l'indicateur. La deuxième section présente les résultats, avec une analyse comparative de l'évolution de l'indicateur au niveau global en premier lieu et par gouvernorat et délégation en second lieu. Les résultats détaillés par gouvernorat figurent dans l'annexe « profil gouvernorat ».

### **I. Démarche méthodologique**

Le terme « développement » fait référence aux facteurs permettant l'amélioration des conditions de vie d'un pays, d'une région et renvoie à l'organisation sociale, servant de cadre à la production du bien-être. Ce concept peut être défini comme l'ensemble des transformations qualitatives ayant trait aux structures économiques, sociales et culturelles d'un territoire. Le

développement revêt donc un aspect multidimensionnel qui touche plusieurs dimensions relatives aux conditions matérielles et immatérielles de la vie.

Dans ce cadre, l'IDR s'appuie sur une conjugaison de plusieurs variables portant sur différents domaines en relation avec le développement économique et social.

La construction de cet indice repose sur le principe de l'analyse factorielle en composantes principales (ACP), laquelle consiste à adopter une logique permettant d'agrèger la quantité d'information dans un seul indicateur synthétique couvrant la plupart des volets socioéconomiques. En effet, cette analyse factorielle permet de regrouper les variables initiales en un nombre limité d'indicateurs synthétiques appelés facteurs qui seront plus simples et plus clairs à interpréter à la différence de l'information initiale qui est très abondante pour être exploitée dans son état brut.

Toutefois, cette méthode peut aboutir à une structure factorielle qui ne reflète pas parfaitement la théorie économique, surtout lorsqu'il s'agit des variables macro-économiques. Pour contourner les éventuels problèmes d'incohérence avec la théorie économique pour certaines variables, nous avons opté pour une démarche qui combine deux approches : i) regroupement des variables par domaine selon la définition et les relations issues de la littérature économique, ii) application de l'ACP sur chaque domaine pour dégager les sous-facteurs et les coefficients de pondération de façon objective dans l'indicateur synthétique.

Cette démarche permet de classer, par la suite, les 24 gouvernorats et les 279 délégations suivant le niveau de développement dégagé sur la base de ces facteurs.

La mise à jour de l'indice en 2024 consiste à ajouter les 15 nouvelles délégations à la liste (279 en 2024 contre 264 en 2021), ainsi qu'actualiser les données pour l'ensemble des variables.

Gouvernorat	Délégation	Gouvernorat	Délégation	Gouvernorat	Délégation
Le Kef	Ettouiref	Sidi Bouzid	El Hichriya	Tataouine	Beni Mehira
			Essaida	Gafsa	Sidi Boubaker
Mahdia	ERJICHE	Gabes	Ouedhref		Zanouche
	EL BRADAA			Elhamma Ouest	Tozeur
Kairouan	Ain Jloula		Dekhilet Toujéne	Kebeli	Rjim Mâatoug
	Menzel mhiri				

Malgré les difficultés liées à la disponibilité des données régionales, l'originalité de ce travail réside dans la collecte de l'information à un niveau très désagrégé (niveau des délégations). La base de données constituée comprend près de 100 variables provenant de différentes sources administratives.

Les calculs reposent sur une normalisation des variables, visant à harmoniser les données issues de sources hétérogènes par l'attribution d'un score compris entre 0 et 1, selon la formule suivante :

$$Score X_i = \frac{X_i obs - \min(X_i)}{\max(X_i) - \min(X_i)}$$

La construction de l'indicateur synthétique par gouvernorat repose sur l'agrégation des scores calculés au niveau des délégations, en utilisant des moyennes simples.

Les différentes étapes de la démarche utilisée sont les suivantes :

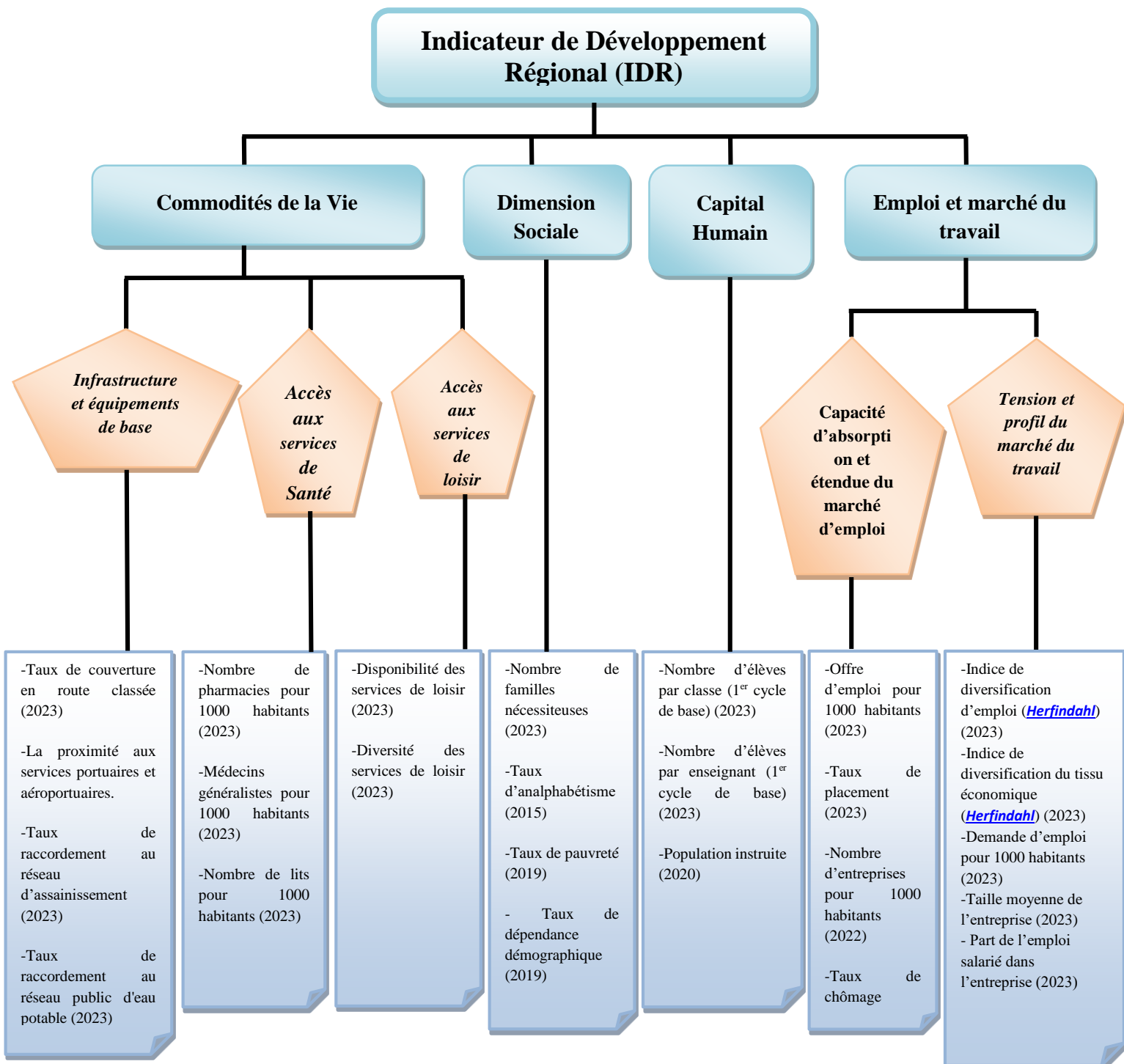
**En premier lieu**, les variables sont classées selon des domaines qui constituent, d'après des études antérieures sur le développement régional, les principales causes ou sources de disparités régionales en Tunisie. En effet, quatre domaines ont été identifiés :

- ✓ Les commodités de la vie
- ✓ L'aspect social
- ✓ Le marché de l'emploi
- ✓ Le capital humain

**En deuxième lieu**, une série d'analyses factorielles a été appliquée sur les quatre domaines définis précédemment et de manière séparée. Cette analyse a pour objet de trier les facteurs et d'en dégager une liste représentative qui porte, pour ce cas, sur sept volets ayant trait aux aspects suivants : l'infrastructure et équipements de base, l'accès au service de santé, l'accès au service de loisir, le social, le capital humain, la capacité d'absorption et l'étendue du marché de l'emploi et enfin la tension et le profil du marché du travail, (voir arborescence).

**En dernier lieu**, une Analyse en Composante Principale a été appliquée sur les domaines de développement régional synthétisés en quatre facteurs afin de déterminer les pondérations dans la construction de l'indicateur synthétique global.

**Figure 1 : Arborescence de l'Indicateur de développement Régional  
(Année d'observation)**



## Encadré 1 : Définition des Variables

### Commodité de la Vie

#### Infrastructure et équipement de base :

Taux de couverture en route classée : Cet indicateur est défini comme étant le rapport entre les routes classées en Kms et la superficie totale de la délégation. Il englobe le réseau routier constitué d'autoroutes, de routes régionales et de routes locale.

Accès aux services aéroportuaires et portuaires : Cette variable représente la distance kilométrique séparant chaque délégation des pôles les plus proches (port, aéroport) et permet d'apprécier la facilité des transactions notamment commerciales de chaque délégation avec l'extérieur.

Taux de raccordement aux réseaux d'assainissement : Cette information est recueillie du recensement général de la population. Elle signifie que plus le niveau de raccordement est élevé, plus la qualité de vie est meilleure.

Taux de raccordement aux réseaux de l'eau potable De même cette information extraite du recensement, reflète l'accès des différentes délégations au réseau de raccordement de l'eau potable.

#### Accès aux services de santé

Accès aux services de santé : Les variables ayant trait à l'accès aux services de santé sont au nombre de trois : le nombre de pharmacies pour 1000 habitants, le nombre de lits pour 1000 habitants et le nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants dans les établissements publics.

#### Accès aux services de loisir

Disponibilité et Diversités des services de loisir pour 1000 habitants : Ces deux indices synthétisent six informations relatives aux services de loisir disponibles (nombre de stades gazonnés, nombre de salles de sport, maisons de jeunes, clubs d'enfants, complexes pour enfants et bibliothèques). Si la première reflète la disponibilité de ces services pour 1000h, la deuxième indique plutôt la diversité.

La disponibilité est mesurée comme étant le rapport entre les prestataires des services et la population.

La diversité est appréhendée par l'indicateur de Herfindahl

### Dimension Sociale

Nombre de familles nécessiteuses pour 1000 habitants : Il s'agit des familles profitant d'une assistance directe de l'État et de l'allocation du Programme national d'aide aux familles nécessiteuses « PNAFN ».

Taux d'analphabétisme : Il s'agit des individus qui ne disposent pas de l'ensemble de compétences tangibles, cognitives de la lecture et de l'écriture.

Taux de pauvreté : Ce taux est défini selon l'INS, comme étant la somme des composantes alimentaire et non alimentaire relatives à la frange de la population située dans 20ème percentile des dépenses des ménages.

Taux de dépendance démographique : C'est la part des individus prise en charge par leurs familles. Il est calculé comme étant le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et plus de 60 ans rapporté à la population totale

### Capital Humain

Nombre d'élèves par classe (1er cycle de base) : C'est le nombre moyen d'élèves présents dans une salle de classe.

Nombre d'élèves par enseignant : C'est le nombre moyen d'élèves pour chaque enseignant.

Part de la population instruite : Cette variable est approchée par le nombre des individus ayant un niveau d'instruction secondaire et supérieur rapporté à la population totale.

### Emploi et marché du travail

#### Capacité d'absorption et étendue du marché d'emploi

Offre d'emploi pour 1000 habitants : Cet indicateur mesure le nombre d'offres d'emploi déclaré par les entreprises au bureau de l'ANETI au sein d'une délégation pour 1000 habitants. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité du marché du travail à offrir des opportunités d'emploi

Taux de placement : Cet indicateur mesure le pourcentage de demandeurs d'emploi ayant trouvé un emploi par rapport au nombre total de demandeurs

Nombre d'entreprises pour 1000 habitants : Cette variable permet d'apprécier le degré de dynamisme de l'activité économique et la capacité d'emploi de la délégation.

Taux de chômage : Cet indicateur nous renseigne sur les délégations qui souffrent le plus de fléau du chômage.

#### Tension et profil du marché du travail

Indice de diversification/spécialisation (emploi) : Cet indice, approché par celui de Herfindahl, nous renseigne sur le degré de spécialisation ou de diversification potentielle de la main-d'œuvre dans les différentes délégations.

$$HF = \sum_{i=1}^n P_i^2$$

Avec  $P_i$  : le poids de l'emploi dans le secteur d'activité  $i$

Indice de spécialisation /Diversification (entreprises) : Cet indice, appréhendé par celui de herfindahl, est calculé en se référant au nombre d'entreprise par secteur. Il varie entre 0 (« tissu productif diversifié ») et 1 (« tissu productif plus spécialisé »).

Demande d'emploi pour 1000 habitant : Cet indicateur mesure le nombre de demandeurs d'emploi inscrit dans le bureau de l'ANETI d'une délégation pour 1000 habitants. Il permet d'évaluer la pression sur le marché du travail au sein d'une délégation.

Taille moyenne de l'entreprise : C'est le nombre moyen des salariés et non-salariés par entreprise. Cette variable reflète la taille moyenne des entreprises privées opérant dans les délégations.

Part de l'emploi salarié : C'est le nombre de salariés rapporté à l'emploi total dans les entreprises privées.

## II. Résultats et analyses

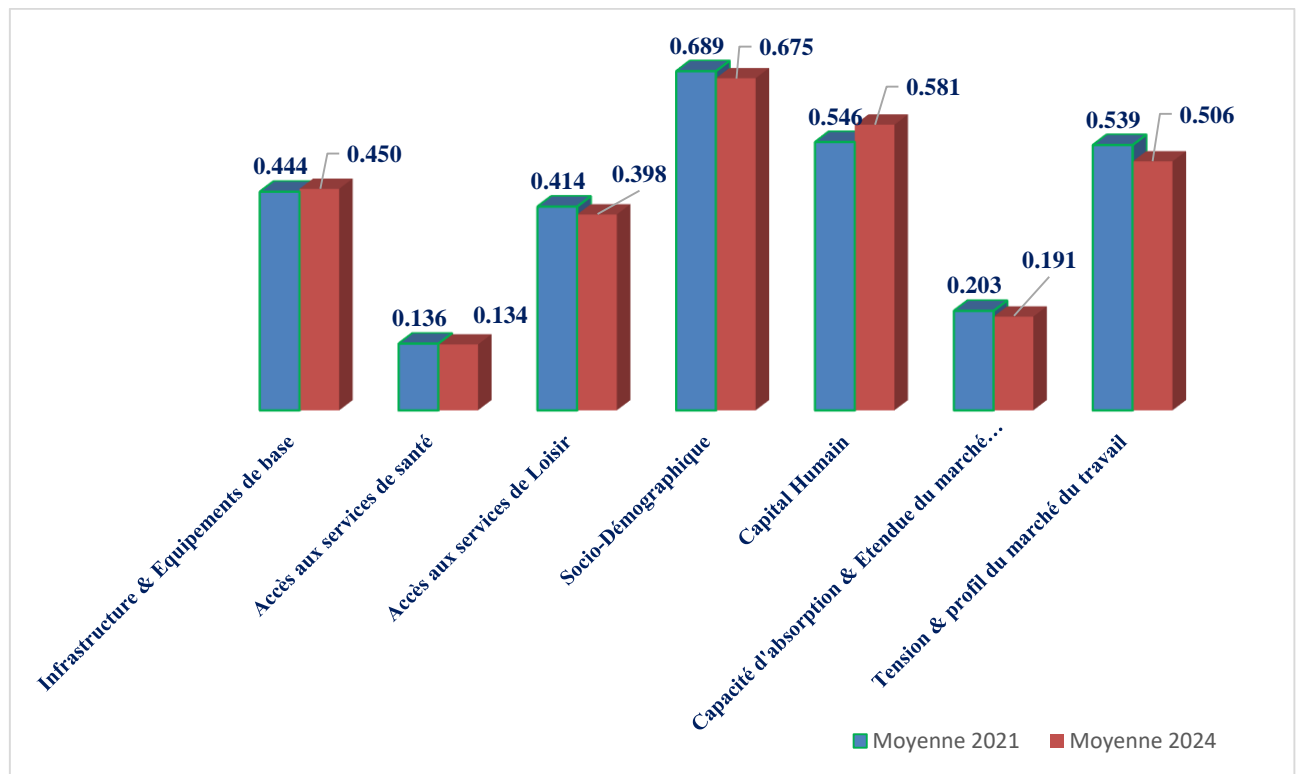
Au niveau global, l'IDR s'établit à 0,461 en 2024, contre respectivement 0,462 en 2021 et 0,484 en 2018. Cette quasi-stagnation par rapport à 2021 reflète la persistance des difficultés conjoncturelles internes et externes au cours des dernières années. Il est question de la faiblesse relative de la croissance économique, des tensions sur les finances publiques, de l'atonie de l'investissement privé etc.

**Tableau 1 : Evolution de l'IDR sur la période 2012-2024**

	2012	2015	2018	2021	2024
<b>Moyenne Nationale</b>	0.451	0.502	0.484	0.462	0.461
<b>Maximum</b>	0.547	0.628	0.593	0.578	0.565
<b>Minimum</b>	0.359	0.402	0.389	0.359	0.365

Source : calcul des auteurs

**Figure 2 : Variation des scores relatifs aux facteurs de l'IDR entre 2021 et 2024**



Source : Calcul des auteurs

Deux facteurs seulement ont connu une amélioration, alors que cinq facteurs parmi les sept retenus ont en effet enregistré un recul par rapport à 2021.

Les résultats présentés dans le graphique ci-dessus révèlent que :

#### *Les bonnes performances (2 facteurs)*

- Le score relatif au facteur « **infrastructure et équipements de base** » a connu une légère amélioration suite aux quelques travaux d'élargissement du réseau routier qui ont touché certaines délégations, durant ces dernières années.
- L'amélioration du score relatif au facteur « **capital humain** » peut être expliquée par la légère amélioration des conditions de scolarisation, suite au renforcement du nombre d'enseignants.

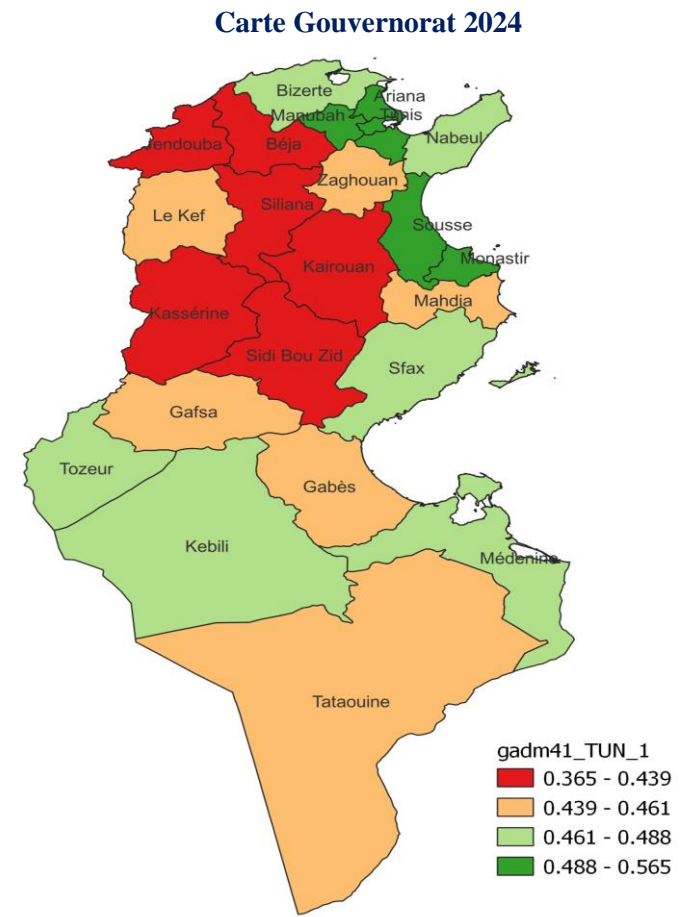
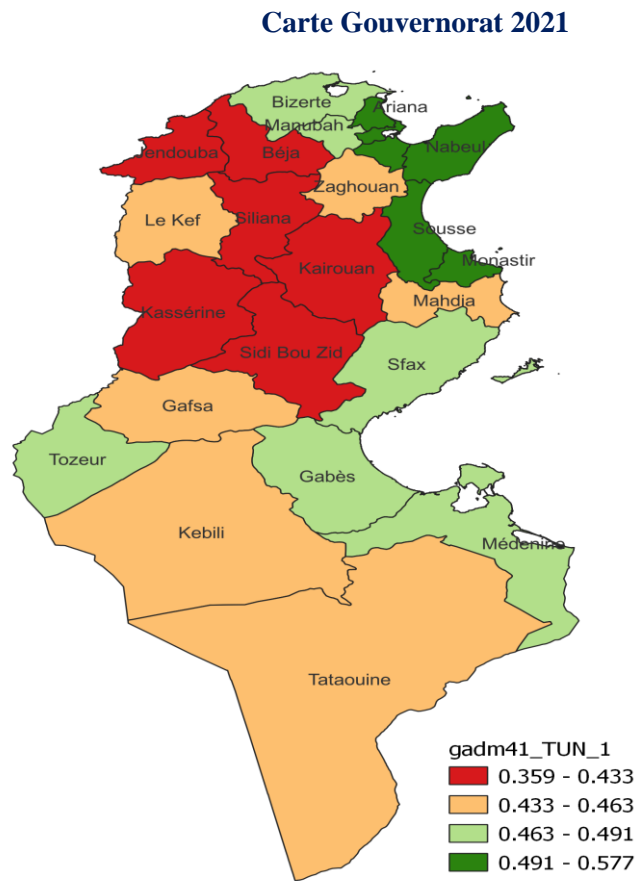
#### *Les mauvaises performances (5 facteurs)*

- Le score relatif à « **l'accès aux services de loisir** » a connu un recul suite à l'accentuation des problèmes liés à la disponibilité et à la diversification en raison de la faiblesse de l'entretien des infrastructures en place.
- La dimension « **sociale** » s'est davantage détériorée suite aux effets des difficultés économiques et des pressions inflationnistes touchant le pouvoir d'achat. On a enregistré une augmentation du nombre de familles nécessiteuses, dont la moyenne nationale a passée de 915 en 2021 à plus de 979 en 2024.
- Le score relatif au facteur « **accès aux services de santé** » s'est détérioré suite à la diminution continue du nombre de médecins (10 en 2021 contre 9 en 2024) et du nombre de pharmacies (8.1 en 2021 contre 7.3 en 2024).
- La baisse du score du facteur « **capacité d'absorption et étendue du marché de l'emploi** » est expliquée par le recul de l'activité économique en général, la faiblesse du taux de placement et la hausse du taux de chômage dans certaines régions. Ce qui aggrave l'effet de l'inadéquation entre l'offre et la demande. Ce problème figure parmi les causes structurelles du marché du travail.
- La baisse du score relatif au facteur « **tension du marché du travail** » s'explique par la diminution de la taille moyenne des entreprises (1.7 en 2024 contre 2 en 2021) et l'inadéquation entre le rythme de création des entreprises et l'offre de travail, qui s'est manifestée par une accentuation de la pression sur la demande d'emploi (l'offre de travail pour 1000h est de 6.9 contre 9.3 en 2021)

## **1. Résultats par gouvernorat**

Les résultats de l'analyse par gouvernorat montrent que le territoire national peut être divisé en deux zones qui diffèrent selon le niveau de développement. En effet, les gouvernorats côtiers font partie des zones les mieux développées, tandis que les gouvernorats les plus retardataires appartiennent à la zone dite de l'intérieur.

Figure 3 : IDR par gouvernorat



Source : Calcul des auteurs

Les investigations montrent que les régions du nord et du centre ouest (Béja, Jendouba, Sidi Bouzid, Kasserine et Kairouan) occupent les derniers rangs dans la grille du développement régional. Elles constituent les zones les plus défavorisées par rapport au reste du pays.

**Tableau 2 : Les cinq premiers et les cinq derniers gouvernorats en 2021 et 2024**

Gouvernorat	Rang 2021	Gouvernorat	Rang 2024
Tunis	1	Tunis	1
Ben Arous	2	Monastir	2
Monastir	3	Ben Arous	3
Sousse	4	Ariana	4
Ariana	5	Sousse	5

Gouvernorat	Rang 2021	Gouvernorat	Rang 2024
Siliana	20	Béja	20
Jendouba	21	Jendouba	21
Sidi Bouzid	22	Sidi Bouzid	22
Kairouan	23	Kasserine	23
Kasserine	24	Kairouan	24

Source : Calcul des auteurs

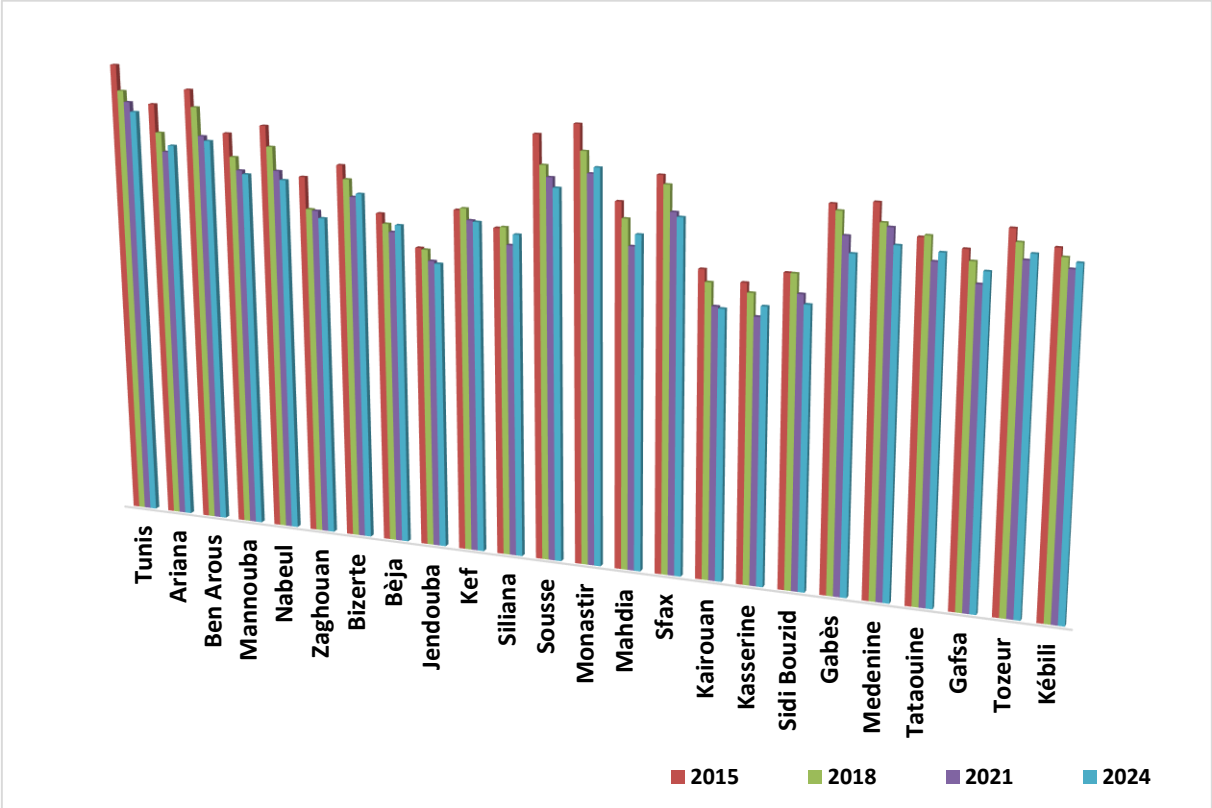
Par rapport à 2021, on a remarqué que, malgré la stabilité relative dans le classement des gouvernorats occupant les premiers rangs ainsi que ceux figurant en bas de la liste, les scores ont connu des évolutions différenciées. En effet, une détérioration du score a été remarquée pour les gouvernorats de Gabès et dans une moindre mesure Nabeul. Une telle diminution est due essentiellement à la détérioration des scores relatifs à l'accès aux services de loisir et aux services de santé dans le cas de Nabeul, et au recul dans les scores des facteurs sociodémographique et les tensions sur les marchés du travail en ce qui concerne le gouvernorat de Gabes.

Le gouvernorat de Kébili a enregistré une amélioration de son score suite à des améliorations dans les scores des 4 facteurs parmi les sept (Infrastructure & Equipements de base, Accès aux services de santé, capital humain et Capacité d'absorption & Etendue du marché d'emploi), ce qui lui a permis de monter en classement. Quant au gouvernorat de Mannouba, bien que son

score soit resté presque constant, son classement s'est amélioré puisque la majorité des gouvernorats ont accusés des retards.

Pour le gouvernorat de Kasserine, bien qu'il ait enregistré une amélioration du score la plus importante au niveau de l'IDR, suite à l'amélioration dans les scores liés aux facteurs « Accès aux services de loisir et sociodémographique »), il reste encore à la queue de la liste.

**Figure 4 : Evolution de l'IDR par gouvernorat**




Source : Calcul des auteurs


## 2. Résultats par délégation

Les résultats par délégation permettent non seulement, de confirmer le classement des gouvernorats, mais également de faire apparaître les inégalités intra-gouvernorats.

**Tableau 3 : Les dix premières et les dix dernières délégations en 2021 et 2024**



Délégation	Rang 2021	Délégation	Rang 2024
Bab El Bhar	1	Bab El Bhar	1
Cité El Khadhra	2	Sidi El Béchir	2
El Menzah	3	Bab Souika	3
Bab Souika	4	Cité El Khadhra	4
L'Ariana Ville	5	L'Ariana Ville	5
Sousse Jawhara	6	Sousse Jawhara	6
Kerkenah	7	Ettahrir	7
Sidi El Béchir	8	La Medina	8
Ben Arous	9	Le Bardo	9
Le Kram	10	Monastir	10

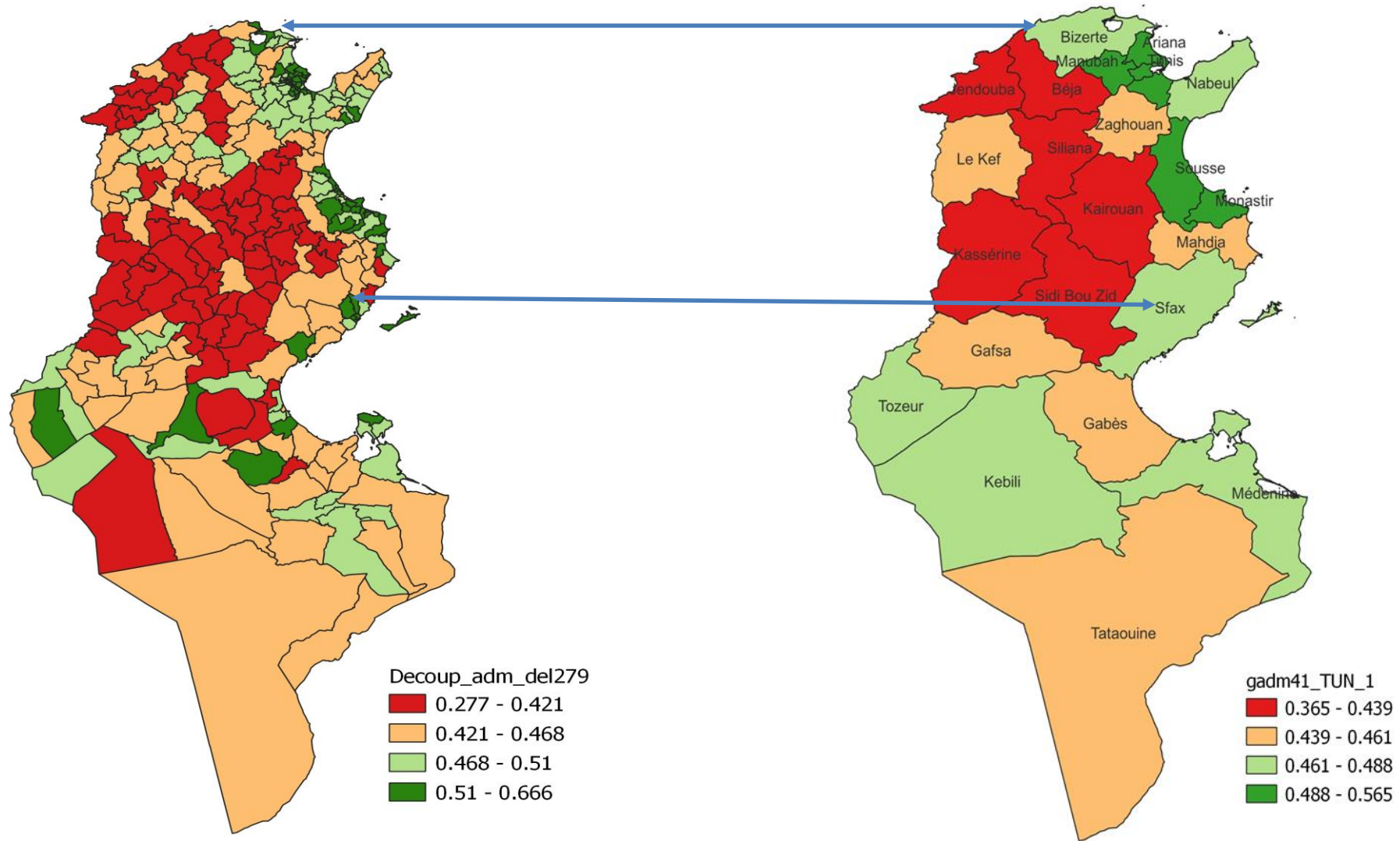


Délégation	Rang 2021	Délégation	Rang 2024
Foussana	255	Feriana	270
Ghardimaou	256	El Hichriya	271
Hajeb el Ayoun	257	El Ayoun	272
El Alâa	258	Ain Jloula	273
Sbiba	259	Hassi Ferid	274
Sbikha	260	Ezzouhour	275
Fernana	261	Sbikha	276
Bouhajla	262	Fernana	277
El Ayoun	263	Bouhajla	278
Hassi Ferid	264	Essaida	279

Source : Calcul des auteurs

Les résultats par délégation confirment le classement de l'IDR par gouvernorat. Ils ont montré, également, que les rangs par délégation sont moins stables dans le temps : plus de 128 délégations ont accusé un recul significatif et 77 ont enregistré une amélioration significative, par rapport au classement de 2021.

Figure 5 : IDR par délégation, les disparités intra-gouvernorat 2024



Source : Calcul des auteurs

L'analyse par délégation est basée sur une répartition des délégations selon quatre groupes en fonction de leur niveau de développement : le groupe 1 est celui des délégations relativement les plus développées dont leurs scores appartiennent au premier quartile, le groupe 2 est celui des délégations les moins développées par rapport aux délégations du premier groupe dont les scores appartiennent au deuxième quartile, le groupe 3 est celui des délégations dont les scores IDR appartiennent au troisième quartile, le groupe 4 est celui des délégations relativement les moins développés du quatrième quartile. Cette répartition relève l'importance des disparités entre les délégations à l'intérieur des gouvernorats. En effet, cette disparité intra est très prononcée au niveau des gouvernorats de Sfax, Bizerte et Mahdia.

**Tableau 4 : Exemple des disparités intra-gouvernorat :**

Sfax			Bizerte			Mahdia		
Délégation	Rang	Groupe	Délégation	Rang	Groupe	Délégation	Rang	Groupe
Sfax Ville	11	1	Bizerte Nord	22	1	Mahdia	52	1
Sakiet Eddaïer	96	2	Mateur	107	2	Chebba	126	2
Djebeniana	208	3	Utique	162	3	Bou Merdès	190	3
El Amra	212	4	Djoumine	267	4	Ouled Chamekh	227	4

**Tableau 5 : Répartition des délégations par zone de développement et par gouvernorat**

	Groupe 1		Groupe 2		Groupe 3		Groupe 4	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
<b>Gouvernorats côtiers</b>	<b>65</b>	<b>92.86%</b>	<b>41</b>	<b>59.42%</b>	<b>22</b>	<b>31.4%</b>	<b>8</b>	<b>11.43%</b>
Tunis	19	27.14%	2	2.90%	0	0.0%	0	0.00%
Ariana	4	5.71%	3	4.35%	0	0.0%	0	0.00%
Ben Arous	9	12.86%	3	4.35%	0	0.0%	0	0.00%
Manouba	1	1.43%	6	8.70%	1	1.4%	0	0.00%
Bizerte	4	5.71%	5	7.25%	2	2.9%	3	4.29%
Nabeul	2	2.86%	10	14.49%	4	5.7%	0	0.00%
Sousse	6	8.57%	6	8.70%	4	5.7%	0	0.00%
Monastir	11	15.71%	2	2.90%	0	0.0%	0	0.00%
Mahdia	3	4.29%	2	2.90%	4	5.7%	4	5.71%
Sfax	6	8.57%	2	2.90%	7	10.0%	1	1.43%
<b>Gouvernorats de développement</b>	<b>5</b>	<b>7.14%</b>	<b>28</b>	<b>40.58%</b>	<b>48</b>	<b>68.6%</b>	<b>62</b>	<b>88.57%</b>
Zaghouane	0	0.00%	2	2.90%	2	2.9%	2	2.86%
Beja	0	0.00%	2	2.90%	4	5.7%	3	4.29%
Jandouba	0	0.00%	1	1.45%	2	2.9%	6	8.57%
Le Kef	0	0.00%	4	5.80%	7	10.0%	1	1.43%
Siliana	0	0.00%	2	2.90%	6	8.6%	3	4.29%
Kirouan	0	0.00%	0	0.00%	0	0.0%	13	18.57%
Kasserine	0	0.00%	0	0.00%	1	1.4%	12	17.14%
Sidi Buzid	0	0.00%	0	0.00%	1	1.4%	13	18.57%
Gabes	2	2.86%	4	5.80%	3	4.3%	4	5.71%
Mednine	1	1.43%	3	4.35%	5	7.1%	0	0.00%
Tataouine	0	0.00%	4	5.80%	4	5.7%	0	0.00%
Gafsa	0	0.00%	2	2.90%	7	10.0%	0	0.00%
Khebeli	1	1.43%	2	2.90%	3	4.3%	4	5.71%
Touzeur	1	1.43%	2	2.90%	3	4.3%	1	1.43%
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>100.00%</b>	<b>69</b>	<b>100.00%</b>	<b>70</b>	<b>100.0%</b>	<b>70</b>	<b>100.00%</b>

**Source : Calcul des auteurs**

La répartition des délégations par groupe fait ressortir un portrait quasi symétrique entre les gouvernorats côtiers et ceux de l'intérieur. En effet, 93% du premier groupe sont des délégations côtières ; 88,5% des délégations du quatrième groupe sont des délégations de l'intérieur. Cette cartographie permet, également, de ressortir des disparités intrarégionales puisque dans un même gouvernorat, les délégations sont réparties sur les quatre groupes.

En guise de conclusion, la situation de développement surtout au niveau des délégations est contrastée ; en ce sens que le « sous-développement » est parfois plus manifeste dans les régions côtières que celles de l'intérieur.

### III. Recommandations et pistes d'amélioration

L'IDR a servi à plusieurs utilisations en termes de politiques publiques. Il s'agit de :

- Dresser une cartographie relative au niveau du développement régional selon les gouvernorats/délégations. Cette typologie a été utilisée lors de l'élaboration du code d'investissement pour identifier les zones de développement régional.
- Répartir l'investissement public entre toutes les régions selon le principe de la discrimination positive en faveur des régions les moins développées.
- Orienter les institutions publiques dans leurs propres stratégies et programmes de développement : le Ministère des Affaires locales, le Ministère de la Technologie et de l'Economie Numérique, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de l'Economie et de Planification.

Tout de même, le champ d'utilisation de l'IDR peut être élargi pour servir d'outil de sélection et de détermination des priorités dans les plans de développement à l'échelle des districts et des régions, voire des localités.

Parmi les mesures prioritaires à entreprendre, il y a lieu de citer :

- Le renforcement des travaux d'entretien des infrastructures de base ;
- L'investissement dans l'infrastructure et la connectivité des différentes régions du pays dans le cadre du nouveau découpage territorial ;
- L'amélioration des conditions de travail pour les métiers clés dans les régions, en l'occurrence les médecins et les enseignants ;
- L'octroi des Autorisations conditionnelles et/ou conventions avec les groupes commerciaux permettant des investissements dans les zones côtières en contrepartie de projets de développement dans les régions intérieures ;
- L'accessibilité de l'information pour tous les intervenants sur le marché du travail et les opportunités d'investissement et les incitations offertes à travers l'intensification des cycles de formation, des séminaires, des workshops, de réseautage...
- Le renforcement des structures d'accompagnement et de soutien aux entreprises dans les régions de l'intérieur.

Les investigations menées au cours de ce travail permettent de dévoiler la situation des inégalités entre les régions. Toutefois, ce travail peut être amélioré en intégrant d'autres aspects comme :

- L'état de l'environnement par délégation ;
- L'utilisation des TIC par délégation ;
- Les indicateurs économiques (valeurs ajoutée, investissement privé, etc.) ;
- Les facteurs institutionnels (démocratie locale, transparence, bonne gouvernance, etc.) ;
- Le climat des affaires ;
- Les aspects qualitatifs traduisant la perception du citoyen sur la qualité de vie dans la région, à travers la réalisation d'une enquête qualitative qui couvre tout le répertoire national.

Les résultats du recensement de la population et de l'habitat de 2024, serviront de jalon pour enrichir davantage la conception de l'IDR. Le calcul d'un indicateur au niveau des communes va nécessiter la mise à niveau de l'appareil statistique, mais aussi un appui budgétaire et technique. .

# **ANNEXES**

## **Profil Gouvernorat**